

■ L'ENQUÊTE

TOULOUSE

par Jean-Christian Tirat

L'insoluble dossier AZF



UNE TRAGÉDIE QUE PERSONNE N'OUBLIERA

Toulouse dévastée ressemble par endroits à une ville bombardée. À droite, le collectif des "sinistrés du 21", en juin 2005.



Alors que l'instruction du juge Perriquet est close, cinq ans après la catastrophe qui a traumatisé Toulouse, aucune certitude n'émerge, sauf l'existence de deux explosions.

Ces jours-ci une devinette circule dans la ville rose : « De quoi peut-on être certain sur la catastrophe AZF? Qu'on ne connaîtra jamais la vérité! » Elle résume l'état d'esprit des Toulousains. Et les explications des experts contenues dans le rapport final remis au juge Perriquet, au printemps dernier, n'y changeront pas grand-chose. Des experts dont le chef de file, ainsi que nous l'avons déjà démontré dans Valeurs Actuelles, est lié aux intérêts de la SNPE, l'usine voisine d'AZF, où une première explosion a bien eu lieu quelques secondes avant celle du hangar 221.

Cette première explosion est d'ailleurs l'une des rares certitudes de ce dossier, même si nous n'en connaissons pas l'origine. La SNPE est une usine bien plus sensible et potentiellement dangereuse que ne le fut AZF; doit-on rappeler qu'elle fabrique notamment, des carburants de fusées et de missiles? Une usine dont on sait qu'elle

a dissimulé à la justice des pièces qui auraient – peut être – apporté des pistes intéressantes aux enquêteurs, telles les copies de ses disques durs d'ordinateurs, « détruits », selon la direction, par les courts-circuits consécutifs aux explosions... alors que ceux d'AZF ont été sauvegardés.

Depuis cinq ans, les commémorations se succèdent et se ressemblent. À chaque fois, la majorité des médias, télévisions, radios ou presse écrite, ressert la même "soupe" insipide, se contentant des versions officielles. Sans le moindre esprit critique. On peut le déplorer. Une plus forte mobilisation de leur part, des enquêtes dignes de ce nom, menées sur le terrain, auraient certainement fait avancer les choses.

Autant de doutes, de questions sans réponses, de certitudes officielles et de "vérités" que l'on est prié d'avalier sans broncher... Valeurs Actuelles fait le point sur une enquête particulièrement difficile. >>>



PHOTOS : BORDAS/SIPA

► **Le juge Thierry Perriquet qui vient de clore son dossier après cinq ans d'instruction.**

1 - MYSTÈRES ET QUESTIONS

La double explosion

➤ Entendues par plus de 75 % de la population toulousaine et par de nombreuses personnes se trouvant à près de quarante kilomètres de la ville, les deux explosions étaient séparées de 5 à 10 secondes. Ce fait « avéré » ruine la thèse officielle de l'explosion unique, selon laquelle une seule explosion aurait produit deux sons. Le premier propagé par le sol à une vitesse moyenne de 3 000 mètres par seconde et le second par l'air à la vitesse de 345 mètres par seconde.

Les données sismiques du CEA-DASE

➤ Le Département analyse surveillance environnement du Commissariat à l'énergie atomique, Direction des ap-

plications militaires (CEA-DASE), a mis en ligne sur son site Internet (www-dase.cea.fr), les coordonnées de l'épicentre d'un séisme de 3,2 degrés sur l'échelle de Richter, enregistré par ses stations, le 21 septembre 2001, à 10 heures 17 minutes 57 secondes. Nous avons entré ces coordonnées dans un GPS, ce qui nous a conduits très précisément à 8 180 mètres au nord-ouest d'AZF... entre les usines d'Aérospatiale et le tarmac de l'aéroport de Toulouse-Blagnac!

Partant de cette constatation, comment peut-on croire à la précision des données sismiques sur lesquelles se fonde pourtant une part fondamentale des

conclusions des experts? Comment leur accorder le moindre crédit alors que l'un des responsables du CEA est aussi membre du conseil d'administration de la SNPE?

Les phénomènes électriques

➤ Avant l'explosion du hangar 221 d'AZF, des téléphones ont émis des étincelles, des équipements électroniques se sont affolés, des écrans d'ordinateurs se sont éteints, des personnes ont été électrisées..., aucune explication crédible n'a jamais été avancée. Selon les experts, tous ces phénomènes seraient « consécutifs » à la catastrophe.

Pourtant, il existe des dizaines de témoignages concordants.



➤ **Serge Biechlin,**
le directeur d'AZF,
toujours en examen.

21 SEPTEMBRE 2001

Toulouse sous l'onde de choc

Minute par minute, la succession d'événements, graves ou apparemment suspects, qui ont précédé et suivi l'explosion du hangar 221 de l'usine AZF.

Comme un mauvais présage, dans la soirée du 20 septembre précédant la catastrophe, des automobilistes aperçoivent un étrange rayon lumineux sur un axe nord-sud, à la perpendiculaire du pont d'Empalot qui domine le nord du pôle chimique.

À quatre heures du matin, les caristes Hassan J. et Abderasack T. se présentent à l'embauche, comme prévu, mais après avoir traîné « on ne sait où », selon des chauffeurs. Ils ne commencent à travailler que vers 5 h 30. Djilali B. est absent.

Entre 5 h 30 et 9 h 45, à proximité du hangar 221, un chauffeur de camion, « Ali », venu prendre un chargement d'ammonitrate a une altercation avec trois caristes. L'un d'entre eux le menace: « Tu vas voir, ça va être une bonne journée, tu

t'en souviendras... », puis « je suis un guerrier turc ». Une rumeur se répandra, laissant croire que l'incident était de nature raciste alors que le chauffeur, que nous avons rencontré, porte un nom marocain. Le boîtier électrique commandant un tapis roulant, destiné au transport de l'ammonitrate, se décroche à plusieurs reprises. Une goulotte permettant le passage du produit se bouche inexplicablement plusieurs fois... Des vapeurs et des odeurs inhabituelles se répandent sous le vent de la SNPE, dans la partie nord du site AZF.

Peu avant dix heures, en quittant AZF, le chauffeur « Ali » est à nouveau pris à partie à la sortie de l'usine par un employé maghrébin qui quitte aussitôt l'entreprise. S'agit-il de Samir A. qui, prétextant une gastro-entérite qui lui « coupe les jambes », voulait regagner son domicile, à pied et dans une direction opposée à son quartier? Quand l'usine explose, il a déjà parcouru 3 kilomètres. Lors d'une perquisition à son domicile, la police retrouvera un devis de 120 000 francs pour l'achat de livres de chimie destinés à un ami résidant en Algérie.

À 10 h 17 minutes et 48 secondes, un chauffeur de fourgon qui circulait devant AZF est étonné de voir un rayon lumineux horizontal qui lui barre la route à 1,80 m du sol.

Les phénomènes lumineux et électriques se manifestent à ce moment-là, entre 10 h 17 minutes 50 secondes et 10 h 18.

À 10 h 17 minutes et 56 secondes 375, le poste électrique « Mounède » relié à l'usine d'incinération « déclenche ». Un sifflement est perçu par des témoins du pôle chimique, suivi d'une première explosion, entendue par 75 % de la population toulousaine. Des témoins aperçoivent nettement une colonne cylindrique et tourbillonnante s'élever à grande vitesse depuis le site voisin de la SNPE. Une onde sismique de 2,8 à 3,4 degrés de magnitude est enregistrée par le Réness (Réseau national de surveillance sismique) et les sismographes du CEA-DASE.

La tour de prilling décolle comme une fusée

Une autre, de faible intensité, lui succèdera environ huit secondes plus tard. L'atelier AZF de l'ammoniac, à 700 mètres au sud du hangar 221 « déclenche » lui aussi. Les faux plafonds s'effondrent dans le poste de commande. Les responsables mettent aussitôt l'atelier en sécurité en actionnant notamment la « mise au toit », l'ouverture de soupapes destinées à éviter les surpressions. La colonne blanchâtre qui s'en échappe est décrite par des témoins... Les vannes de

Les phénomènes lumineux

► Dès la veille au soir, puis juste avant les explosions et enfin juste après, des rayons lumineux horizontaux, verticaux, mais aussi un double rayon en "V" ont été vus par plusieurs témoins. Les experts, n'ayant pas cherché à les expliquer, éludent ce point capital.

Les hélicoptères

► Un hélicoptère de la gendarmerie a survolé le site 15 minutes après le drame, suivi, 40 minutes plus tard par un appareil d'EDF-RTE. Ils ont filmé et photographié la zone. Pourtant, aucune image de la SNPE ne figure au dossier. Pourquoi ?

Que faisait sur place l'hélicoptère Écureuil aperçu par des dizaines de personnes et filmé par les caméras de France 3 et M6, juste après l'explosion du hangar 221 ? Faute d'explication, les experts n'en parlent pas.

2 - ACCIDENT OU ATTENTAT ?

Les reconstitutions chimiques

► Dès le 21 septembre 2001 la "thèse officielle" parle d'un « accident d'origine chimique ». Pour démontrer cette thèse du mélange explosif entre un produit chloré (DCCNa) et le tas de nitrate entreposé dans le hangar 221, la justice a fait procéder à des reconstitutions qui se sont toutes soldées par un fiasco. Notamment parce qu'il est impossible qu'un employé ait pu déverser du DCCNa, tant ce produit est irritant pour les yeux et les voies respiratoires. De plus, au fil du temps, les experts transformeront les 500 kilo-



► **Michel Bréard,**
l'ancien procureur
de Toulouse.

grammes de dérivés chlorés, initialement suspectés, en simples balayures. Quant à l'explosivité du mélange, une première expérience réalisée par l'un des experts

consiste à faire détoner un tube à essais avant qu'une contre-expertise révèle la supercherie : le tube ne contenait pas de nitrate d'ammonium mais de l'urée ! C'est alors qu'un autre expert prend le relais. Après plusieurs tentatives, il réussira à faire détoner un "mille-feuille" composé de nitrates agricoles et industriels, par endroits fortement compactés, imbibés de 10 à 20 % d'eau et prenant en "sandwich" un peu de poussière

de DCCNa. Un mélange bien plus com-
>> suite page 32

sécurité sismique de la passerelle phosgène SNPE déclenchent aussi. Un grand flash illumine alors le ciel de Toulouse.

À 10 h 18 minutes et 4 secondes, après qu'un éclair eut été aperçu à son sommet, la partie supérieure de la tour de prilling (là où les nitrates sont transformés en granulés) décolle comme une fusée, puis explose en vol.

À 10 h 18 minutes et 5 secondes, le hangar 221 d'AZF explose à son tour. À 10 h 18 minutes et 15 secondes, deux rayons lumineux en V dirigés vers le ciel – ou venant du ciel – sont aperçus pendant plusieurs secondes au sud de la SNPE et d'AZF.

À 10 h 30, des employés de la SNPE se saisissent d'un individu à vélo qui tentait de fuir après avoir pris des photos depuis l'entrée de l'usine. Le cycliste

"d'aspect non-européen" n'a pas ses papiers, laissés dans sa voiture garée à "l'ancienne poudrerie" précise-t-il. Il se prétend citoyen suisse en voyage touristique à Toulouse.

Étrange pour un touriste de choisir le quartier le plus sinistre de la ville pour une balade à vélo. Étrange encore qu'il sache que là où il a garé sa voiture se trouvait "l'ancienne poudrerie". Le fait est que le touriste sera remis à un capitaine de gendarmerie ainsi que la pellicule extraite de son appareil photo. Ensuite ? Plus rien, aucun rapport de gendarmerie et les photos n'ont pas été versées au dossier d'instruction. Seule la déposition d'une employée courageuse, faite contre l'avis de sa hiérarchie, a permis de conserver une trace de l'incident.

À 11 h 30, le peloton autoroutier de la gendarmerie d'Agen, à une heure de route de Toulouse, contrôle deux véhicules en provenance de Toulouse. L'un d'eux a la lunette arrière brisée. Les occupants sont membres du Tabligh, un mouvement prosélyte islamiste. Ils affirment avoir quitté Toulouse alors que la catastrophe venait de se produire. Selon eux, la lunette arrière a été brisée par le souffle de l'explosion.

Le 21 septembre au soir, 23 corps sont conjointement dénombrés par les cadres d'AZF, les pompiers et la police sur le site de l'usine. Le corps de Hassan J. est déposé à l'hôpital de Purpan. Il porte sous son bleu de travail, un slip, deux caleçons et un short qui, selon ses proches, dissimulent sa maigreur. L'ambassade d'Israël interrogée cite le cas d'un kamikaze qui avait survécu à une tentative d'attentat qui portait plusieurs sous-vêtements. De son côté, la PJ toulousaine affirme qu'« il n'a jamais été constaté qu'un terroriste "kamikaze" avait porté plusieurs sous-vêtements avant de se sacrifier ». Selon les RG, une carte Sim volée équipait le téléphone portable de Hassan J. Le lendemain, il est transporté à l'institut médico-légal de Ranguéil.

Trois jours après la catastrophe, le 24 septembre, le procureur Michel Bréard affirme : « Il y a 99 % de chances pour que ce soit un accident dû à un processus physique, long et complexe engagé depuis 80 ans »... Une perquisition menée le 28 chez Hassan J. n'apporte aucun nouvel élément. L'appartement semble avoir été "stérilisé". Ses vêtements ont même été détruits par sa compagne. **J.-C. T.**

► **21 septembre**
2001, le hangar 221
a sauté il y a
quelques minutes.





L'ÉMOTION EST TOUJOURS AUSSI VIVE CINQ APRÈS

Commémoration après commémoration, personne n'oublie les morts et les milliers de blessés. Au centre, le cratère de l'explosion. À droite, manifestation contre la lenteur des indemnisations.

>> suite de la page 31

plexe que celui qu'une main mal intentionnée ou maladroite aurait pu réaliser. Le fait est que cette explosion restera unique, malgré les demandes de reconstitution de l'avocat de Grande Paroisse (filiale d'Atofina et à qui appartenait AZF). Un proche de l'instruction avance comme raison de ce refus « qu'il n'existe pas d'endroit assez sûr en France pour une telle expérience et nous ne voulons pas avoir quatre morts de plus sur la conscience » (sic)!

Une usine placée sous haute surveillance

➤ À la fin du mois de juillet 2001, Samir A., originaire de Bordj Menaïel, en

Algérie, est embauché comme homme de ménage au laboratoire d'AZF avant de partir en vacances chez lui. Il dit pourtant avoir quitté son pays pour fuir les islamistes.

Début août 2001, 21 kilogrammes de trioxyde de chrome, un dangereux oxydant incompatible avec le nitrate d'ammonium, disparaissent du laboratoire d'AZF. Ils ne seront jamais retrouvés. Un certain Hassan J. est embauché en tant que cariste par une entreprise sous-traitante d'AZF.

Fin août 2001, selon le *Matin de Genève*, « la CIA avait informé la France qu'un acte terroriste pouvait viser la ville ».

Le 1^{er} septembre, à 10 h 30, soit dix jours avant les attentats du World Trade Center, les cahiers de garde de la SNPE attestent qu'une équipe de la Gendarmerie et de la Police nationale s'est rendue dans cette usine pour « prévenir d'un risque d'attentat et d'intrusion de terroristes ». Elle est suivie à 11 h 15 par un artificier de la police.

Le 12 septembre, à 10 heures, une note interne de la SNPE, portant le numéro 99, informe son personnel que l'usine est placée en « plan Vigipirate renforcé ». De son côté, la direction d'Atofina demande à ses filiales de contacter les autorités, en raison du plan Vigipirate. L'adjoint de Serge Biechlin, le directeur d'AZF qui est en vacances, contacte la préfecture. On lui répond d'attendre des instructions. Elles ne viendront jamais.

Quelques jours plus tard, deux employés d'AZF découvrent, dans l'enceinte nord-est de l'usine, une camionnette, une Kangoo de couleur blanche, qui n'avait pas été repérée par les gardiens. Les passagers, des inconnus, rasurent les employés : « Ne vous inquiétez pas, on surveille. »

Le 17 septembre, une réunion est organisée par la préfecture en présence de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) et des directeurs des entreprises sensibles de la région : SNPE, Airbus, Motorola. AZF n'a pas été conviée.

Le cariste Hassan J. fait embaucher par AZF son ami Djilali B. Une femme portant le même nom, Kheira B., délivre le 6 décembre 2000, à Hassan J., un bulletin de salaire de la société automobile – aujourd'hui disparue – dont elle est la gérante.

Le lendemain, Serge Biechlin apprend, lors d'une réunion dans le Gers, de la bouche de l'un des directeurs de la SNPE, que la « poudrerie » a été placée en Vigipirate renforcé. Stupéfait, Serge Biechlin regagne son usine pour faire le point.

COMMÉMORATIONS

La SNPE « discrète »

A lors que se déroulaient les commémorations sur le site d'AZF et au « rond-point du 21 septembre », la SNPE, de son côté, a préféré la discrétion. Seul une gerbe, offerte par un syndicat, a été

déposée par la fille de Jacques Z. et ses petits-enfants. Jacques Z. est cet employé de la SNPE tué le 21 septembre 2001 par la porte d'un sas dans lequel il se trouvait. Selon plusieurs de ses collègues, qui

ont déposé sur procès-verbal devant la PJ, ses deux jambes étaient brisées. Or, les médecins légistes, qui n'ont pas jugé utile de procéder à une autopsie, n'ont pas décrit ces blessures dans leur permis d'inhumation. Un mystère de plus. F. H.



BILAN

Une ville sinistrée

L'explosion du 21 septembre 2001 s'est officiellement soldée par la mort de 30 personnes dont 21 salariés de l'usine AZF. Selon l'Institut national de veille sanitaire (InVS), le nombre de blessés a dépassé 2500, dont 800 ont été hospitalisés. Quelque 30000 logements ont été endommagés, parmi lesquels 74 écoles, 11 lycées et 77 équipements municipaux. Plus de 1600 entreprises, représentant 21000 salariés, ont été touchées. À ce jour, 90000 dossiers d'indemnisation ont été ouverts dont 75000 "quasiment réglés à 100 %", et le groupe Total a versé 2 milliards d'euros.

Le 19, les cadres d'AZF font le tour de l'usine pour appeler les employés à une plus grande vigilance. Une altercation oppose des chauffeurs et trois caristes à propos d'un drapeau américain (l'un des chauffeurs trouvera la mort le 21 septembre 2001). En fin d'après-midi, un fax de la direction d'Atofina signale le sabotage d'une voie de chemin de fer utilisée par les wagons d'ammoniac de l'usine de Mazingarbe, dans le Pas-de-Calais. Samir A., de retour d'Algérie, est à nouveau embauché comme homme de ménage. Des bouteilles de gaz disparaissent d'un dépôt voisin du site. Plusieurs centaines de litres d'huile de vidange en fûts disparaissent également.

Le matin du 20 septembre, un chef d'entreprise du quartier des usines chimiques aperçoit de nombreux policiers à proximité de la SNPE... À AZF, Hassan J. tente de faire embaucher une relation, Smain B., qu'il veut inscrire sous le faux nom de "Truck", mais il se fâche quand la sécurité s'oppose à l'entrée de l'inconnu.

Peu après, un homme d'origine nord-africaine, très excité, menace des clients et des commerçants du marché des Carmes, dans le centre-ville, en promettant que le lendemain, « *le monde entier parlera de Toulouse* ». Parmi les témoins, une avocate que nous avons contactée

en fera part au procureur Michel Bréard, dès le lundi 24 septembre. Sans suite, ni audition de ces témoins. À AZF, les altercations entre caristes-chargeurs et chauffeurs montent en puissance.

Dans l'après-midi du 20 septembre, Serge Biechlin réunit 80 cadres et employés d'AZF, afin d'organiser un renforcement de la sécurité de l'entreprise, puis il téléphone à la préfecture. Le responsable de la Sécurité civile lui affirme ne pas être au courant d'instructions spéciales Vigipirate renforcé pour son usine. Mais il lui confirme la réunion qui a lieu le 17 avec la Drire. Un appel anonyme au commissariat central informe la police de la présence en ville « *d'un Algérien issu des milieux islamistes, spécialiste en explosifs* ». Le fonctionnaire qui a pris l'appel rédige un procès-verbal qu'il transmet à sa hiérarchie. Le PV sera "oublié" pendant 32 mois, avant d'être versé au dossier de l'instruction... en juin 2004!

3 - CINQ ANNÉES D'ENQUÊTE

D'oublis en erreurs, d'approximations en amalgames, le dossier va prendre sa vitesse de croisière. Mais il faudra attendre la nomination du juge Perriquet, fin 2002, pour que l'instruction retrouve un certain dynamisme. En 2002, au mois

de juin suivant la catastrophe, 19 cadres, employés et sous-traitants d'AZF sont placés en garde à vue. Parmi eux, 13 sont mis en examen puis mis hors de cause au fil des investigations du juge Perriquet. À ce jour, seul Serge Biechlin, le directeur et Grande Paroisse, en tant que personne morale, demeurent en examen.

Le 11 mai dernier, les experts judiciaires signent leur rapport final. Extrait de leurs conclusions : « *Le passage devant le box du bâtiment 221 d'un ouvrier, qui n'a rien remarqué d'anormal, permet d'exclure la commission d'un tel attentat, compte tenu des longs travaux préparatoires que nécessitait la mise en place d'un engin explosif approprié.* » On est tenté d'ajouter que cet ouvrier n'a pas non plus remarqué l'odeur caractéristique du DCCNa.

En juillet et août derniers, malgré un rapport d'expertise prouvant qu'il n'y avait pas trace de DCCNa dans le hangar "demi-grand", toutes les demandes d'actes présentées par la défense du groupe Total, et certaines parties civiles sont refusées.

Le 20 septembre 2006, le juge Thierry Perriquet boucle son instruction et remet son dossier au procureur Paul Michel. En raison des délais habituels de la justice, un procès devrait avoir lieu d'ici à la fin 2007. ●

Au mois de juin suivant la catastrophe, dix-neuf cadres, employés et sous-traitants d'AZF sont en garde à vue. Treize sont poursuivis. Ils seront finalement mis hors de cause au fil des investigations.